



LES QUESTIONS DE L'APRIDS LES RÉPONSES DE L'ÉQUIPE TREMBLAY-TRUDEL

Nous sommes heureux de participer à l'exercice démocratique de ce soir et remercions l'APRIDS de l'intérêt qu'elle porte avec nous à la nécessité de bien informer les citoyens. Le cadre du débat de ce soir étant plutôt rigide et, en un certain sens, restrictif, nous croyons utile d'apporter les compléments de réponse qu'on lira ci-après.

Introduction

L'Équipe Tremblay-Trudel est fière de son bilan démocratique des 4 dernières années. Nous n'hésitons pas à le clamer haut et fort : nous avons RÉINVENTÉ la démocratie municipale à Verdun. Forts de nos engagements de 2005, nous avons constamment consulté les résidents de l'Île-des-Soeurs à travers les Mardis du citoyen, 2 <town hall meetings>, une demi-douzaine de rencontres de consultation non obligatoire et plus d'une dizaine d'assemblées d'information. Nous avons répondu, en assurant un suivi écrit serré, à plus de 850 questions qui nous ont été posées au cours de 69 assemblées ordinaires ou spéciales du conseil. Nous les avons également consultés en travaillant avec eux au sein du Comité du Pont, d'un comité des jeunes malheureusement inopérant et du comité Arrondissement-APRIDS, sans compter des dizaines d'échanges plus informels qui nous ont permis de fructueuses discussions.

Bref, Il n'y avait qu'une façon de bien répondre à vos attentes : être présent dans le milieu. Nous avons donc fait de nos rencontres avec les citoyens et les organismes du milieu une priorité et avons, en ce sens, multiplié les occasions d'échanges, lesquelles furent autant d'occasions additionnelles de recueillir vos commentaires et de répondre à vos questions.

Ce soir ne sera pas différent. Nous répondrons, comme nous l'avons toujours fait, clairement et franchement aux questions de l'APRIDS et à celles qui nous seront posées par les citoyens. Nous ne serons pas tout à tous (voir communiquée 2005). Certaines de nos réponses pourront décevoir, voir même déplaire. Ces réponses auront au moins la qualité d'être claires, réfléchies, responsables et toujours respectueuses de l'opinion contraire. Nous en attendons autant de nos interlocuteurs.

1 – Afin de maintenir la qualité de vie et d'éviter que les services publics ne soient débordés, vous engagez-vous à maintenir le plafond de 23 000 habitants comme population maximale à L'Île-des-Sœurs et à ne permettre ni tolérer aucune dérogation à ce plafond, quelles que soient les circonstances?

Soulignons d'abord qu'une municipalité locale ne peut pas contrôler le nombre de personnes sur un territoire. En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, toutefois, les villes ont le pouvoir de contrôler les nouvelles constructions et restreindre les densités de constructions autorisées; C'est par le biais du plan d'urbanisme et du règlement de zonage qu'un arrondissement ou une ville gère les densités de constructions autorisées.

- Le plan de développement de 1966, prévoyait pour l'IDS plus de 48 000 personnes, en estimant le nombre de logements construits et le nombre de personnes par ménage
- Le premier plan d'urbanisme de 1989, ramenait cette prévision à 25 000 personnes; Cette estimation était, elle aussi, basée sur le nombre de personnes par ménage;
- Le plan d'urbanisme de juillet 2000 et celui de 2005 (et les règlements de zonage adoptés) ont ramené à environ 20 000 le nombre de personnes.

Bref, les densités de construction autorisées n'ont pas été augmentées. En juillet 2000 on parlait de plus ou moins 23 000 personnes comme étant la population totale estimée y compris la pointe Nord. Cette prévision, basée sur une stabilité quant au nombre de personnes par ménage, est toujours valable. En d'autres termes, la population totale de L'Île-des-Sœurs, y compris la Pointe-Nord, ne devrait pas dépasser le cap de 23 000 personnes.

Le Plan d'urbanisme, document qui présente la vision d'aménagement et de développement du territoire, ne contient ni maximum, ni minimum, en termes de population. Ce document permet toutefois de définir les paramètres quant à la densité et au coefficient d'occupation du sol de façon à bien encadrer les interventions sur le territoire.

Le Plan d'urbanisme actuel, adopté en 2000 et reconduit en 2005, sera revu en profondeur en 2010. Comme le prévoit la Loi des cités et villes, tel que nous l'avons toujours fait et comme nous avons annoncé il y a déjà plusieurs mois, nous organiserons une vaste consultation auprès des citoyens et les inviterons à nous formuler leurs commentaires et recommandations

2 - Compte tenu du fait que 54% des revenus fiscaux de l'arrondissement de Verdun étaient payés par les résidents de l'île en 2008 - proportion maintenant en forte hausse depuis la construction de la Pointe Nord -, que les citoyens de l'île forment 25% de la population totale de Verdun, et que l'entretien à l'île est nettement insuffisant, entre autres, pour l'éclairage des rues, les équipements sportifs et le déneigement, quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour que les résidents de l'île reçoivent leur juste part des dépenses de Verdun?

Ce débat sur la fiscalité revient régulièrement à tous les niveaux de gouvernements. Dans notre système démocratique, la répartition de la richesse ne s'établit pas par une simple règle de 3.

Par exemple, un syndicat de copropriétaires de condos qui génère 100 fois plus de revenus que les propriétaires de maisons unifamiliales pour une même superficie de terrain en façade, ne peut exiger 100 fois plus de services.

Il faut se rappeler que depuis quelques années, le taux de taxation de L'Île-des-Sœurs est inférieur à celui de la Terre ferme, et que les citoyens de l'île reçoivent ou ont accès aux mêmes services et à la même qualité, même s'ils paient moins cher. A titre d'exemple, au

dernier rôle d'évaluation, près de 97% des insulaires ont connu une baisse de taxes ou ont vu leur compte augmenter de moins de 2% alors que sur la Terre ferme, c'est moins de 5% des Verdunois qui ont connu ces mêmes variations.

Depuis 2006, sur les 107 M\$ qui nous ont été attribués par la Ville de Montréal dans le cadre du Programme triennal d'immobilisation, c'est plus de 63 M\$ qui ont été consacrés à des projets structurants de L'Île-des-Sœurs (réaménagement des entrées et sorties, infrastructures de la Pointe Nord, mise aux normes des raccordements croisés, aménagement ou amélioration de parcs, achat de terrains pour pistes cyclables, etc.) C'est l'ensemble des Montréalais qui paient pour ces dépenses, même si ce sont en grande partie les citoyens de L'Île-des-Sœurs qui en bénéficient.

Nous ne sommes pas d'accord que l'entretien soit nettement insuffisant à L'Île-des-Sœurs. Nous donnons les mêmes services dans les trois quartiers de Verdun.

Le plan de déneigement, par exemple, est le même sur l'ensemble du territoire. Il faut cependant noter que les chutes de neige des deux derniers hivers ont été nettement supérieures à la moyenne et le fait que nous devons composer avec de nouvelles normes environnementales quant à la disposition de la neige occasionnent des retards dans le déroulement des opérations de déneigement. Mais les citoyens de la terre ferme sont également aux prises avec cette même problématique. Nous nous appuyons présentement sur six équipes pour effectuer le déneigement à la grandeur de l'arrondissement. Compte tenu de l'accroissement du territoire à desservir en raison du développement de la Pointe Nord, nous étudions la possibilité de créer une septième équipe de déneigement.

Quant à l'éclairage, nos équipes de cols bleus sont sur le terrain pour corriger les déficiences et apporter des améliorations.

A l'intérieur des contraintes qui nous sont imposées, il y a toujours moyen de faire mieux, et c'est ce à quoi nous engageons. Le service aux citoyens a toujours été et demeurera notre PRIORITÉ.

Le quartier de L'Île-des-Sœurs est un endroit exceptionnel et nous avons l'intention de continuer à déployer tous les efforts pour qu'il conserve son cachet unique.

Piste multifonctionnelle et nombreuses pistes cyclables, parcs et espaces verts de qualité exceptionnelle, boisé du Domaine Saint-Paul et Lac des Battures protégés, réaménagement des entrées et sorties pour assurer une meilleure sécurité, implantation du service de Premiers répondants, nette amélioration du service de transport en commun, aménagement d'une Maison des générations, création d'un pôle « communautaire » par la construction d'un gymnase relié à l'école primaire et au Centre Elgar, voilà autant d'exemples qui démontrent la qualité de vie des résidents de l'Île..

Les citoyens de la terre ferme paient aussi leur quote-part pour ces installations ou services même s'ils ne les utilisent que très peu

3 – Afin de fournir des services sportifs qui manquent cruellement à l'île, vous engagez-vous à adopter une résolution du Conseil d'arrondissement dans les six mois de l'élection pour:

(1) Poursuivre et mener à terme en priorité, incluant la planification financière et le financement nécessaire, le projet de transformer la piscine Elgar en une piscine quatre-saisons ?

N'exagérons pas ! Les services sportifs ne manquent pas cruellement à L'Île-des-Sœurs. Au contraire !. Le parc A-D Archambault est l'une des plus belles installations sur l'île de Montréal pour la pratique du soccer. Les amateurs de tennis bénéficient de quelque 14 terrains pour y pratiquer leur sport favori. Le nouveau gymnase permettra aussi la pratique de divers sports, tels le badminton, le soccer intérieur, etc. Quant à la piscine Elgar, nous avons déjà annoncé le projet de la convertir en équipement quatre-saisons par l'installation d'un toit et l'amélioration des bassins existants. Nous sommes présentement à compléter les diverses demandes de subventions auxquelles nous sommes éligibles.

et

(2) Développer et mener à terme, incluant la planification financière et la recherche de financement, le projet de l'APRIDS d'un centre sportif rassembleur comprenant, entre autres, une patinoire/terrain de sport intérieur et quatre terrains extérieurs de tennis en terre battue, au parc Archambault ou ailleurs à l'île?

Nous avons déjà annoncé des investissements près de 10 M\$ dans des équipements sportifs et de loisirs à L'Île-des-Sœurs. Piscine recouverte (7 M\$), Nouveau gymnase (1,4M\$), Maison des générations (plus de 1 M\$)

A cela s'ajoutent des investissements culturels et sportifs qui profiteront à l'ensemble des Verdunois, soit le Centre aquatique à deux pavillons, le Pôle culturel avec salle de spectacles dédiée aux arts de la scène et aux arts du cirque, l'amélioration de la piste de danse sur les rives du fleuve.

Nous sommes très ouverts à l'idée de construire un Centre sportif à L'Île-des-Sœurs. Toutefois, avant de procéder à l'étude de nouveaux projets d'envergure, nous devons concrétiser ceux qui sont déjà sur la table. Il y a des limites à la capacité d'emprunter et d'obtenir des subventions.

Nous nous engageons cependant à examiner sérieusement la possibilité d'aménager des terrains extérieurs de tennis en terre battue.

4 – Vous engagez-vous à consulter la population de l'île sur la révision du plan d'urbanisme en 2010, après en avoir divulgué les changements envisagés et leurs conséquences par la voie des journaux de manière claire et dans un langage accessible au grand public?

Bien sur. Je l'ai d'ailleurs annoncé il y a déjà plusieurs mois. Nous avons d'ailleurs toujours consulté en cette matière et nous continuerons à le faire.

5 – Vous engagez-vous à suivre la politique de la ville de Montréal de juin 2009 concernant les nouveaux bâtiments municipaux, qui devront être conformes à la norme LEED or ?

Oui. Nous nous engageons à nous conformer à la Politique de développement durable des édifices municipaux qui stipule que la construction de nouveaux bâtiments doit être certifiée LEED Or et que toutes les rénovations majeures soient effectuées selon les critères LEED Argent (Leadership in Energy and Environmental Design).

6 – Afin d'informer correctement la population, vous engagez-vous à accompagner chaque avis de modification de zonage d'une description de ce changement qui soit claire, spécifique et dans un langage accessible au grand public?

Oui. Nous avons d'ailleurs pris cet engagement de façon formelle lors de la dernière séance ordinaire du Conseil le 1^{er} septembre dernier et nous ajoutons, cette année, pour un Verdun de démocratie et de transparence, un engagement de faire tous les efforts nécessaires pour rendre plus claires et plus accessibles la description des différents projets de règlement publiés dans les journaux locaux

Payé et autorisé par Marc Deschamps, agent officiel d'Équipe-Tremblay Union Montréal